MARCHE PUBLIC DE SERVICES
« Procédure adaptée »

Assurance dommages-ouvrage pour la construction du siège social unique de la 3CBO à Chuelles

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CLÉRY,
DU BETZ ET DE L'OUANNE

Date et heure limites de remise des offres
01/12/2026 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : ACHETEUR.....3

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION 3

ARTICLE 3 : PROCÉDURE 3

ARTICLE 4 : CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ 3

ARTICLE 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4

ARTICLE 6 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES.....4

ARTICLE 7 : PRÉSENTATION DES OFFRES.....5

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE REMISE 5

ARTICLE 9 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5

ARTICLE 10 : NÉGOCIATION 6

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION 6

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 6

ARTICLE 13 : RECOURS.....6

1. ACHETEUR

Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO)
569 route de Châtillon-Coligny, 45220 Château-Renard
Tél. : 02 38 95 25 15. Courriel : f.lebeau@3cbo.fr

Représentée par son Président, M. Patrick MOREAU

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la souscription d'un contrat d'assurance dommages-ouvrage pour l'opération de construction du siège social unique de la 3CBO, 505 chemin des Comtois à Chuelles (45220).

Le contrat couvre l'ensemble des ouvrages réalisés au titre du marché de travaux MP2025-015 (17 lots). Les garanties demandées sont décrites dans le cahier des clauses particulières (CCP).

Classification CPV : 66515200-5 (Services d'assurance de biens)

Les travaux ont commencé le 18/03/2026 (ordre de service de démarrage). Le contrat est donc souscrit en cours de chantier. Les candidats en tiennent compte dans leur offre, à partir des documents d'état d'avancement fournis dans le dossier de consultation.

3. PROCÉDURE

La consultation est passée en procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique. Le montant estimé du marché est inférieur au seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de services (216 000 € HT depuis le 1er janvier 2026).

Le marché relève du Code des assurances. Aucun cahier des clauses administratives générales (CCAG) ne s'applique.

4. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

4.1 - Lot unique

Le marché n'est pas alloti : les garanties dommages-ouvrage doivent être portées par un même assureur pour éviter les conflits de garantie entre contrats.

4.2 - Durée

Le marché prend effet à sa notification. Les garanties courent jusqu'à l'expiration de la garantie décennale, soit 10 ans à compter de la réception des travaux, dans les conditions fixées par le CCP.

4.3 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Les candidats doivent obligatoirement répondre à l'offre de base et à la PSE :

Référence	Contenu
Offre de base	Garantie obligatoire dommages-ouvrage (article L242-1 du Code des assurances)
PSE	Garanties complémentaires : bon fonctionnement des éléments d'équipement, dommages immatériels consécutifs, dommages aux éléments d'équipement dissociables

L'acheteur décide de retenir ou non la PSE au moment de l'attribution.

4.4 - Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

4.5 - Délai de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation (DCE) comprend :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- les documents techniques de l'opération, en annexe :
    - Le CCAP commun du marché de travaux ;
    - les 17 CCTP du marché de travaux ;
    - Les plans du projet ;
    - L'arrêté de permis de construire ;
    - Le rapport d'étude géotechnique réalisé par ICSEO ;
    - Les études thermiques réalisées par le bureau d'études BED ;
    - Le rapport initial du contrôleur technique SOCOTEC ;
    - Le Plan général de coordination (PGC) en matière de sécurité et de protection de la santé ;
    - La liste des entreprises titulaires du marché de travaux accompagnée de leurs attestations d'assurance décennale.

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur de la 3CBO :
https://webmarche.solaere.recia.fr

6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats peuvent se présenter seuls, en groupement ou par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un agent général. Un intermédiaire ne peut représenter qu'un seul assureur pour la présente consultation. Un même assureur ne peut pas être présenté par plusieurs intermédiaires.

Chaque candidat fournit :

- la lettre de candidature et la déclaration du candidat (formulaires DC1 et DC2), ou le document unique de marché européen (DUME) ;

- l'agrément de l'assureur délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), ou la preuve de son habilitation à exercer en France ;
- pour un intermédiaire : son immatriculation à l'ORIAS et le mandat de l'assureur qu'il présente;
- une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle de l'intermédiaire ;
- une présentation des moyens consacrés à la gestion des sinistres dommages-ouvrage (organisation, experts, délais habituels) ;
- une liste de références de contrats dommages-ouvrage pour des acheteurs publics au cours des trois dernières années.

7. PRÉSENTATION DES OFFRES

L'offre comprend :

- l'acte d'engagement complété, daté et signé, avec les prix de l'offre de base et de la PSE ;
- un projet de contrat : conditions générales et conditions particulières proposées ;
- une note de présentation de l'offre, indiquant pour chaque garantie : l'étendue des garanties, les plafonds, les franchises, les exclusions et les éventuelles réserves ;
- la méthode de régularisation de la prime en fin de chantier ;
- la liste des pièces exigées par l'assureur pour prendre le risque en cours de chantier.

Toute réserve ou dérogation au CCP doit être signalée dans la note de présentation.
Une réserve qui réduit les garanties de base peut rendre l'offre irrégulière.

8. CONDITIONS DE REMISE

Les candidatures et les offres sont transmises uniquement par voie électronique, sur le profil d'acheteur : https://webmarche.solaere.recia.fr

Date et heure limites de remise des offres : **01/12/2026 à 12h00**

Un pli reçu après cette date n'est pas ouvert. Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support physique ou papier, dans les conditions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la copie de sauvegarde.

9. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures sont examinées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières. Une candidature incomplète peut faire l'objet d'une demande de complément, dans un délai identique pour tous les candidats.

L'offre économiquement la plus avantageuse est choisie selon les critères suivants :

Critère	Pondération	Mode d'évaluation
Prix	60 %	Montant total TTC de la prime : offre de base + PSE Note = 60 × (prix le plus bas ÷ prix de l'offre)
Valeur technique	40 %	Sur la note de présentation et le projet de contrat (Organisation, choix des experts, engagements de délais au-delà des délais légaux, gestion des sinistres)

10. NÉGOCIATION

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats les mieux classés. Il peut aussi attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

11. ATTRIBUTION

Avant l'attribution, le candidat retenu produit dans un délai de 8 jours :

- les attestations de régularité fiscale et sociale (article R2143-7 du Code de la commande publique) ;
- un extrait K-bis ou équivalent de moins de trois mois ;
- l'attestation de vigilance de l'URSSAF de moins de six mois.

S'il ne les fournit pas dans ce délai, son offre est rejetée et le marché est proposé au candidat classé suivant.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les questions sont posées par écrit sur le profil d'acheteur, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses sont communiquées à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard 3 jours avant cette date.

Une visite du chantier peut être organisée sur demande : f.lebeau@3cbo.fr ou 02 38 95 25 15.

13. RECOURS

Tribunal administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex
Tél. : 02 38 77 59 00
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Voies de recours : référé précontractuel avant la signature du marché (article L551-1 du Code de justice administrative), référé contractuel après la signature (article L551-13 du même code), et recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois suivant la publication de l'avis d'attribution.